

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-675

présenté par

M. Forissier, M. Sermier, M. Deflesselles, M. Nury, M. Thiériot, M. Bazin, Mme Corneloup,
M. Vatin, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Boëlle, M. Kamardine, M. Hetzel, M. Marleix,
Mme Meunier, Mme Serre, M. Reda, M. Schellenberger et M. Emmanuel Maquet

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.